

COMMUNE DE MONTCHABOUD
ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE
CANTON DE OISANS ROMANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTCHABOUD

L'an deux mil vingt-cinq, le dix décembre à 18h30,
Le conseil Municipal de Montchaboud dûment convoqué le 04 décembre 2025
S'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur SOTO Guy, Maire.

Nombres de conseillers en exercice : 8

Présents : 7 Votants : 8

Pour : 8 Contre : Abstention :

Secrétaire de séance : C. Verollet

Présents : G. Soto, A. Telmon, J.F. Armand, C. Verollet, R. Chabert, F. Gagnaire, L. Raes

Pouvoir : V. Feltrin donne pouvoir à C. Verollet

N° 27-2025

Objet : Vote du Budget Primitif 2026

M. le Maire explique qu'en vertu du principe d'unité budgétaire, le budget principal et les budgets annexes doivent être votés au cours d'une seule et même séance.

Le Compte Administratif n'ayant pas encore été adopté au moment du vote du Budget Primitif, celui-ci est voté sans reprise des résultats, dans ce cas, lorsque le compte administratif aura été voté, il sera nécessaire d'adopter un budget supplémentaire avec affectation des résultats.

Il propose au Conseil Municipal le Budget Primitif pour l'année 2026 comme suit :

En Section De Fonctionnement :

Le budget est équilibré :

- Dépenses de fonctionnement → 212000 €
- Recettes de fonctionnement → 212000€

En Section D'investissement :

Le budget est équilibré :

- Dépenses d'investissement → 633671.60 €
- Recettes d'investissement → 633671.60 €

Sur le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte et décide :

- **d'Approuver** le Budget Primitif pour l'année 2026.

Le Maire,

